



**La phase reprise des formations sanitaires clandestines sera bientôt lancée, le ministre de la santé publique l'a indiqué dans un communiqué rendu public mardi 23 juillet.**

Le ministre de la Santé publique (Minsanté), Malachie Manaouda a informé qu'une mission de contrôle et de vérification de la conformité des établissements de santé privés débutera le 02 août prochain sur le territoire national.

Les structures sanitaires non conformes seront fermées, a prévenu le patron de la santé, rappelant qu'il a accordé en début mai dernier un délai de 03 mois aux propriétaires des structures sanitaires privées non autorisées pour régulariser leur situation.

Dans une tribune publiée le 10 juin, le ministre, Malachie Manaouda annonçait la mise sur pied d'un comité chargé de veiller sur les dysfonctionnements sanitaires dans le pays. Le ministre faisait un diagnostic du système sanitaire au Cameroun en donnant un certains nombre des directives à ses collaborateurs.